



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

N°15/2013

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	22
Présents	15
Pour	15
Contre	-
Non participation au vote	-

L'an deux mille treize,

le six mai à quatorze heures,

le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Marne s'est réuni dans la salle du conseil d'administration, après convocation légale, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Charles de COURSON, président.

Étaient présents : Messieurs Charles de COURSON, Maurice BENOIST, Patrice VALENTIN.

Madame Joëlle VASSEUR.

Messieurs Hubert ARROUART, Michel CAQUOT, Jean-Pierre PINON, Pascal DESAUTELS, Roland BOULARD, Jean HUGUIN, Christian BRUYEN, Bernard DOUCET, Agnès PERSON, Laurent BURCKEL.
Et Madame Olivette BARRE.

OBJET : PRISE EN CHARGE DES REPAS DES AGENTS PARTICIPANTS AUX PERMIS C ET EC

Vu le rapport du président du conseil d'administration,

Vu l'avis du comité technique paritaire rendu au cours de sa séance du 26 avril 2013,

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration :

- **FIXE** la participation du Service Départemental d'Incendie et de Secours aux frais de repas des agents participants aux permis C et EC à 3,50 Euros par repas par jour de formation dans la limite d'un repas par jour.
- **AUTORISE** le Président à mettre en place les modalités de cette prise en charge et à signer les actes afférents à cette mise en place.

Pour extrait certifié conforme,
Le président,

Charles de COURSON

ACTE REÇU LE
28 MAI 2013
PRÉFECTURE DE LA MARNE
D.R.C.L.